APARTENANCE
(export du DFSM au 05/11/2026 à 19:55)

[1] APARTENANCE Médecine - Anatomie

nom fém.
Etymologie FEW XXV 34a: appertinere

Définition Ce qui appartient à un membre* composé de plusieurs parties, pour qu'il soit complet.

Notes

- APORTENANCE

Citations

- Le .1. a noter est que Galien dit ou .3. de Megatene ou premier chapistre pres du commancement : se la nature de la maladie est conneue, l'estre, la fourme, la complexion, l'action de l'aide et les apartenances au membre malade, par ces choses seues porra estre conneu les queles des maladies sont curables et les queles incurablez.
 Anon. [Henri de Mondeville], *Chirurgie, 1314, chap. 1190, 274.*